

Annexe 1 : Conditions d'attribution du marché d'acquisition et de maintenance de la GMAO (délibération avale)

Direction	Intitulé du marché / Lot	Procédure	Type de marché	Montant maxi	Durée	Montant max sur la durée totale du marché
DSI	L'acquisition et la maintenance d'un système d'information permettant de gérer la maintenance des patrimoines visibles et enterrés du périmètre de l'eau potable	La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.	La présente consultation fera l'objet d'un accord-cadre « composite » conclu avec un seul opérateur économique, comprenant une partie traitée sous la forme d'un marché à prix global et forfaitaire et une partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.	La valeur maximale estimée du besoin pour toute la durée du contrat, pour les deux parties confondues (partie à bon de commande et partie forfaitaire), est de 3 410 000,00 € HT dont 780 000,00 € HT pour la partie à bons de commande.	L'accord-cadre est conclu pour une durée de 36 mois.	La valeur maximale estimée du besoin pour toute la durée du contrat, pour les deux parties confondues (partie à bon de commande et partie forfaitaire), est de 3 410 000,00 € HT dont 780 000,00 € HT pour la partie à bons de commande